

Le 2 avril 2012

**Communication du Président de l'AEP sur l'adhésion du Guatemala au Statut de Rome  
(le 2 avril 2012)**

En ma qualité de Président de l'Assemblée des États Parties, je tiens à féliciter le gouvernement et le peuple du Guatemala d'être devenus le 121<sup>ème</sup> État Partie au Statut de Rome.

Le Guatemala a participé activement à l'ensemble de la procédure de négociations qui a conduit à l'adoption du Statut de Rome, ainsi qu'aux discussions consécutives sur de nombreux aspects de la CPI, y compris aux négociations sur le crime d'agression et aux préparatifs de la Conférence de révision de Kampala.

Le peuple du Guatemala est protégé par le régime normatif de la CPI dès l'entrée en vigueur des dispositions du Statut le 1 juillet. Étant donné les souvenirs d'un passé difficile et assez récent, l'adhésion du Guatemala témoigne de la volonté et de la détermination inébranlable de son peuple et de ses dirigeants de renforcer l'État de droit et de contribuer aux efforts internationaux pour mettre un terme à l'impunité des crimes abominables.

L'Assemblée souhaite la bienvenue au Guatemala et espère que des initiatives semblables seront prises dans la région et dans le monde.

\*\*\*